



ANNULATION ET INTERRUPTION DE STAGE

ANNULATION toutes causes justifiées

En cas d'annulation, **remboursement des frais** retenus par Cap Girondins

SANS FRANCHISE : *Incapacité médicale à la pratique du football*
Maladie, accident ou décès (du participant ou d'un membre de la famille)

AVEC FRANCHISE DE 30 € / personne : *Contre-indication de vaccination, Convocation à un examen de rattrapage,*
Annulation d'une personne vous accompagnant

AVEC FRANCHISE de 10 % du montant des frais d'annulation : *Autre événement aléatoire constituant un obstacle*
immédiat, réel et sérieux empêchant les activités prévues pendant le stage
(Toute circonstance soudaine, imprévisible et indépendant de la volonté)

&

Prise en charge des PRESTATIONS SPORTIVES NON UTILISÉES

en cas de rapatriement médical ou de simple contre-indication médicale durant le séjour sur place

TARIF PAR PERSONNE

19 € TTC par stage

QUE FAIRE EN CAS D'ANNULATION ?

Déclarer votre sinistre auprès de notre service indemnisation :

Par mail : sinistre@assurinco.com

Par téléphone : 05.34.45.31.51

Du lundi au jeudi de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00